

Moudon, le 8 décembre 2016

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 6 décembre 2016
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Postulat

La Municipalité de Moudon est invitée à étudier l'opportunité d'exonérer les micros entreprises - art. 13 D al. 3 du règlement communal sur la gestion des déchets

Après avoir pris connaissance du postulat cité ci-dessus déposée par Monsieur Charles Charvet en date du 6 décembre 2016, la discussion est ouverte et utilisée.

Au vote, le Conseil accepte la prise en considération du postulat à l'unanimité.

La Municipalité en prend note et dressera un rapport dans les six mois.

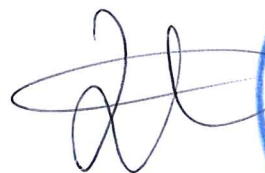
Le Conseil communal passe sans autre au suivi de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2016.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :

La Secrétaire :



Ufuk Ikitepe



Nicole Wyler



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch